Français d'origine ivoirienne et regroupement familial

Par Visiteur

Bonjour Maître,

je suis française d'origine ivoirienne, je ma suis marié le 02 janvier 1999 à Abidjan (Côte d'ivoire), Ma femme m'a rejoint le 25 mai 2000 par le biais du regroupement familial, nous avons deux enfants de 8 et 5 ans. J'ai fiancé notre mariage de A à Z, j'ai quasiment laissé toute mes économies sous prétexte que les parents de épouses sont pauvres. Mon père m'a forcé plus ou moins à me marier avec elle, sous prétexte qu'elle va à l'église, mon a réussi à me convaincre qu'elle est une femme bien. Nous nous sommes croisés en 1995 pendant deux heures, elle venait de rompre avec son copain, son histoire d'amour s'est terminée devant les tribunaux en Côte d'Ivoire. Une fois arrivée sur le sol français au mois de mai 2000, elle a commencé à m'insulter de tous les noms d'oiseaux, j'ai déposé trois mains courantes au commissariat de notre arrondissement. Au mois de septembre 2000, un soir, elle est allée à la maison aux environs de minuit 30, je lui demande des explications sur son arrivée tardive à la maison, elle m'a insulté de se jetant sur moi pour me gifler, l'instant d'après elle a débouté dans les escaliers tous en criant mon mari va me tuer, trois cars de CRS m'ont menotté comme un brigand, une fois arrivée au commissariat, après nos explications respectives, surtout celles de mon épouses, la commissaire de Police s'est adressée à mon épouse " sortez de mon bureau" la commissaire a dit à ses collègues de me ôter les menottes. Il faut noter au passage qu'elle a un niveau d'étude de la classe de 4e. Elle me disait qu'elle était enseignante en Côte d'Ivoire, ici en France, elle passe un test d'admission pour travailler dans les crèches, elle a obtenu la note de 02/20. Elle travaille, elle gagne 1200 euros par mois et moi je gagne 1600 euros par mois. Depuis 10 ans je suis la seule personne à tous payer à la maison, son argent elle le garde vous elle, elle achète de temps à autre les vêtements des enfants pour avoir bonne conscience. Cela fait bientôt 6 ans que nous avions pas de rapports sexuels, elle dort dans la chambre des enfants, elle fréquente une association de femmes battues qui lui donne des conseils. J'ai signalé la situation aux services sociaux de la Mairie, l'assistance sociale la convoquée pour lui demander des explications, elle a envoyé balader l'assistance sociale, l'assistance sociale me donne le feu vert pour divorcer. Nous sommes convoqués au service d'aide à l'enfance parce que les enfants sont perturbés.
Aidez-moi.

Par Visiteur

Bonjour Monsieur

Que souhaitez vous faire?
souhaitez vous divorcer?
Si votre femme a des revenus ces revenus sont communs. Vous pouvez donc utiliser cet argent. Ensuite elle doit obligatoirement participer aux charges du mariage.
Enfin le fait que vous n'ayez pas de relations sexuelles ne relèvent que de votre intimité.

Cordialement

Par Visiteur

Cher Maître,
Je compte divorcer, mais quelle forme de divorce?
Je vous disais que cela fait plus de 5 ans que nous n'avons pas de rapports sexuels, elle s'achète des vêtements, des chaussures des parfums, elle se maquille beaucoup, elle sort toute seule, elle ne veut pas que je la suivre, j'ai trouvé une boîte de 24 préservatifs dans son sac à main. Quand je lui demande de faire l'amour, elle me dit si je la touche c'est du viol,(elle est conseillée par une association de femmes battues) donc j'en suis là, elle me dit qu'elle voit quelqu'un, je ne connais pas encore la nature de leur relation, ce qui fait qu'elle rentre tard certains soirs à la maison. Elle a contracté des prêts de l'ordre de 7000 euros auprès de Cofidis je ne sais pas comment elle s'est arrangée pour obtenir le prêt dans tous les cas, je ne suis pas co-signataire de cette dette.Moi aujourd'hui j'ai des découverts bancaires de l'ordre de 1000 euros chaque mois et cela fait plus de 10 années que ça dure(je paye le loyer à 580 euros, je paye EDF à 106 euro, je paye la cantine des enfants à 250 euros par mois, je paye je centre de loisir à 200 euros par mois, je paye la

nourriture, les vêtements des enfants, les chaussures, moi je me prive de tout, je n'ai même plus d'économie, je vis au jour le jour, je suis comme un avion en plein vol qui n'a plus de quérozéne qui attend de se crascher au sol. J'ai dit à la Directrice de l'école de mes enfants que je ne suis plus en mesure de payer la cantine des mes deux enfants. j'ai également écris au centre de loisir des enfants que je ne suis en mesure le centre de loisir de mes deux enfants. A nous deux, nos revenus annuels sont de l'ordre de 32 000 euros pas an, soit 3000 euros mensuels pour le couple, étant donné que je suis la seule personne à tout payer depuis une dizaine années. Or il faut noter que la femme africaine en général ne participe aux charges du ménage en Afrique tout ce qu'elle gagne c'est pour elle, c'est ce principe que mon épouse essaye d'appliquer ici en France. Elle a des propos injurieux envers moi comme quoi je suis un connard, je suis un minable, et que je deviendrai un clochard ici à Paris sans le moindre argent. Est-ce normal qu'elle dorme par terre dans la chambre des enfants, elle souvent avec notre fils de 5 ans dans son lit à lui. le fait qu'elle dorme dans la chambre ne perturbe pas les enfants, elle m'insulte devant mes deux enfants. Est-ce normal qu'elle ne dorme pas dans la chambre conjugal? Est-ce normal qu'elle me prive de lui faire l'amour? Moi je fais l'amour avec qui, que j'aille voir les putes? Je n'ai pas d'argent pour aller voir les putes car je n'ai plus d'argent de porche.Nous n'avons pas de rideau, de table à manger, pas de draps non plus, pas d'assiettes, il arrive souvent de manquer de nourriture à la maison. J'ai cassé tous mes plans d'épargne logement pour faire face à certains impératifs à la maison. J'ai signalé cette situation au Maire de notre arrondissement, j'ai contacté les services sociaux de la Mairie, j'ai fait venir l'assistance sociale à la maison pour constater les faits, l'état de la maison, le fait que mon épouse dorme par terre dans la chambre des enfants. Nous sommes convoqués tous les quatre à la Direction de l'Action Sociale de l'Enfance et de la Santé (Sous-Direction des Actions familiales et éducatives: Bureau de l'aide sociale à l'enfance: l'objet de la convocation: demande d'aide éducative à domicile concernant nos deux enfants. L'ordre du jour: nos justificatif de charges et de ressources de chacun. Est-ce une bonne chose le fait de faire venir l'assistante social à la maison pour constater les faits. J'ai fait ce geste dans l'intérêt de la famille POELE.
Cette situation commence à perturber mes enfants, c'est
Si on arrivait au divorce, à qui reviendra la maison ainsi que la garde des enfants, qui payera la penssion alimentaire, pour ce qui est de la prestation compensatrice qui la payera? Je suis à la recherche d'un logement et je compte héberger ma mère et éventuellement mes enfants.

Pour combler les découverts je travaille énormément: je travaille du lundi au samedi: le matin je dépose les enfants à l'école à 8h30, j'arrive à mon boulot à 9h15, je pars de mon boulot à 17h00 pour aller chercher les enfants à l'école à 18h00, je fais leurs devoirs , je les douche, nous dînons, et je repars travailler le soir de 21h à 23h (2 heures de ménage), le samedi matin de 10h00 à 12h00. Je rentre quasiment tous les soirs aux environs de minuit à la maison. Je commence à avoir des avertissements écrits à mon travail parce que c'est moi qui assure toutes les visites médicales des enfants. J'espère ne pas être licencier pour çà.
je travaille également pendant le mois d'août de chaque année. je commence à avoir de sérieux problèmes de santé, j'ai eu récemment une attaque cardiaque,je me suis fait opérer du genou, je me suis fait opérer de l'oeil (décollement de la rétine), je suis fais opérer du nez.

J'ai besoin que vous guider dans mes pas afin de choisir le divorce le mieux adapter à ma situation.

Bien cordialement

Par Visiteur

Bonjour Monsieur

Elle a contracté des prêts de l'ordre de 7000 euros auprès de Cofidis je ne sais pas comment elle s'est arrangée pour obtenir le prêt dans tous les cas, je ne suis pas co-signataire de cette dette
Vous êtes solidairement responsable de la dette si ce pret a servi à des biens communs.

Est-ce normal qu'elle ne dorme pas dans la chambre conjugal? Est-ce normal qu'elle me prive de lui faire l'amour? Moi je fais l'amour avec qui, que j'aille voir les putes? Je n'ai pas d'argent pour aller voir les putes car je n'ai plus d'argent de porche.
Le fait de ne pas avoir de relations sexuelles est une faute pouvant entrainer un divorce pour faute mais encore faut il apporter des preuves de cela.

L'ordre du jour: nos justificatif de charges et de ressources de chacun. Est-ce une bonne chose le fait de faire venir l'assistante social à la maison pour constater les faits. J'ai fait ce geste dans l'intérêt de la famille POELE.
L'assistante sociale ne pourra rien pour vous. Elle ne peut intervenir dans vos relations personnelles, obliger votre femme à dormir avec vous ou à acheter des rideaux.

J'ai besoin que vous guider dans mes pas afin de choisir le divorce le mieux adapter à ma situation.
Je pense qu'effectivement le mieux serait de divorcer.
Prenez au plus vite un avocat et entamez une procédure de divorce pour faute. Votre avocat vous expliquera comment faire pour prouver que votre épouse ne respecte pas ses devoirs et qu'elle ne participe pas aux dépenses du ménage. Expliquez lui également que vous souhaitez la garde des enfants.

Bien cordialement

Par Visiteur

Bonjour Maître,

Faisant suite à mon dernier courriel, dans lequel je vous disais que toute la famille (ma femme nos deux enfants et moi) avions rendez-vous la 1er juillet 2010 à la Direction de l'Action Social de l'Enfance et de la Santé Sous-Direction des Actions Familiales et éducatives (Bureau de l'Aide Sociale à l'Enfance).

La Directrice de cette structure nous a sèchement mis en garde, elle a exigé de nous de saisir au plus vite le Juge aux affaires familiales dans les plus brèves délais afin d'entamer la procédure de divorce. A défaut elle s'engage à saisir le Procureur de la République afin que nos deux enfants soient placés dans des familles d'accueil. Elle estime que nos deux deux enfants sont en danger, elle nous a montré un rapport de plus cinq pages rédigé par l'Assistance Sociale de l'école de nos deux enfants.

Je persiste et signe que mon épouse ne participe pas aux charge du mariage, elle ne fait qu'acheter des vêtements, des chaussures, pommes et parfum pour elle, elle a acheté récemment un vibromasseur avec des piles.

Or je viens de recevoir une facture d'EDF m'ordonnant de payer la somme de 210 euros ici le 14 février, au-dela de cette date si cette facture n'est payée il s'engage à couper l'électricité à la maison.

Je suis complétement à sec, vue que nous déclarons tous les deux plus de 32 000 euros par an et comme je suis la seule personne à tout payer à la maison depuis 10 ans ce qui fait que je suis constamment à découvert bancaire de l'ordre de 1000 euros par mois, par conséquent, nous n'avons pas droit à l'aide juriditionnelle.
J'ai contacté un avocat hier spécialisé dans le divorce qui me dit que la consultation est de 120 euros, comment faire pour payer cette somme et les sommes suivantes à payer.

Une question: vue que la situation devient intenable pour moi, il n'y-a-t-il pas une possibilité dans les textes de loi actuelle une possibilité de décohabitation de fait? afin que mon ma future ex-épouse goûte aux délices de payer un loyer, de payer EDF...

Une autre question, étant donné qu'un rapport de plus de cinq pages a été rédigé par les Assistances Sociales, en cas de divorce est-ce que chacun de nous aura-t-il une aide de la part de notre Mairie? J'avais déjà attiré l'attention de notre Maire d'Arrondissement sur le comportement de mon épouse qui ne veut rien payer à la maison.

Le prêt de 7000 euros auprès de Cofidis, elle a acheté un ordinateur portable à plus de 800 euros, un camescope à plus de 500 euros, elle a pris des cours de guitare et de solfège, le reste de cette somme elle s'achète des préservatifs, des vibromasseurs avec des piles, elle s'achète des chaussures, des vêtements, des parfums, des sous vêtements sexy, elle se fait belle, je ne sais pas pour qui elle se fait belle, elle est en train de créer un glob sur son ordinateur portable. Je ne sais pas à quoi ça rime tout ça.

Elle a jeté son alliance de mariage, pourtant nous avons fait un mariage coutumier, civil et religieux.

Bien cordialement

Par Visiteur

Bonjour Monsieur,

Je suis complétement à sec, vue que nous déclarons tous les deux plus de 32 000 euros par an et comme je suis la seule personne à tout payer à la maison depuis 10 ans ce qui fait que je suis constamment à découvert bancaire de l'ordre de 1000 euros par mois, par conséquent, nous n'avons pas droit à l'aide juriditionnelle.
J'ai contacté un avocat hier spécialisé dans le divorce qui me dit que la consultation est de 120 euros, comment faire pour payer cette somme et les sommes suivantes à payer.
Si vous n'avez pas droit à l'aide juridictionnelle vous serrez dans l'obligation de payer l'avocat. Je comprends tout à fait que cela engage des frais mais vous n'avez pas d'autres solutions.

Une question: vue que la situation devient intenable pour moi, il n'y-a-t-il pas une possibilité dans les textes de loi actuelle une possibilité de décohabitation de fait? afin que mon ma future ex-épouse goûte aux délices de payer un loyer, de payer EDF...
Malheureusement non et si en plus vous quittez le domicile conjugal cela constitue une faute. De toutes les façons tant

que le divorce n'est pas prononcé vous restez solidairement responsable des dettes afférentes au foyer.

Une autre question, étant donné qu'un rapport de plus de cinq pages a été rédigé par les Assistances Sociales, en cas de divorce est-ce que chacun de nous aura-t-il une aide de la part de notre Mairie? J'avais déjà attiré l'attention de notre Maire d'Arrondissement sur le comportement de mon épouse qui ne veut rien payer à la maison.
La gestion de l'argent de votre foyer ne regarde ni les services sociaux ni la mairie. La commune ne peut vous donner une aide parce que votre épouse refuse de participer aux dépenses du ménage.
L'intervention des services sociaux ne vise qu'à protéger vos enfants.

Le prêt de 7000 euros auprès de Cofidis, elle a acheté un ordinateur portable à plus de 800 euros, un camescope à plus de 500 euros, elle a pris des cours de guitare et de solfège, le reste de cette somme elle s'achète des préservatifs, des vibromasseurs avec des piles, elle s'achète des chaussures, des vêtements, des parfums, des sous vêtements sexy, elle se fait belle, je ne sais pas pour qui elle se fait belle, elle est en train de créer un glob sur son ordinateur portable. Je ne sais pas à quoi ça rime tout ça.
Elle a jeté son alliance de mariage, pourtant nous avons fait un mariage coutumier, civil et religieux.
Je comprends bien mais vous restez solidairement responsable du prêt.
Quant aux achats que réalise votre épouse cela la regarde et vous pourrez donner ces arguments à votre avocat pour éventuellement faire un divorce pour faute. Seulement il faut savoir que cette procédure de divorce est plus longue et plus couteuse.
Quant à l'alliance: cela vous peine mais n'a aucune incidence sur la procédure judiciaire.

Cordialement

Par Visiteur

Bonjour Maître,

Je viens vous faire le compte rendu de notre rendez-vous du 01 juillet 2010 avec la Direction de l'Action Sociale de l'Enfance et la Santé (Sous-Direction des Actions Familiales et Educatives), Bureau de l'Aide Sociale à l'Enfance.
Objet de la convocation:demande d'aide éducative à domicile concernant

---
Par Visiteur

Cher Monsieur,

Je comprends parfaitement la situation mais je crains fort que l'intervention des services sociaux soit liée à autre chose qu'au simple fait que votre épouse ne participe pas aux charges du ménage. Cette intervention a pour but "une demande d'aide éducative à domicile concernant ". autrement dit cette intervention st pour vous aider dans l'éducation de vos enfants car du fait de votre conflit de couple vos enfants sont dans une situation problématique et un environnement difficile.
Est ce qu' hormis la situation conflictuelle avec la mère d'autres reproches vous ont été fait eu égard à vos enfants?

Je pense que le mieux serait de suivre les recommandations de la conseillère et de saisir au plus vite le JAf afin de montrer votre intention de divorcer et de recréer ainsi un climat favorable pour vos enfants. Vos enfants ne seront placés que si vous restez dans cette situation, si vous ne faites pas les démarches sollicitées.
Prenez un avocat au plus vite pour entamer la procédure de divorce.

Bien à vous.

Par Visiteur

Bonjour Maître,

En réponse à votre question (est-ce qu'hormis la situation conflictuelle avec la mère d'autres reproches vous ont été fait eu égard à vos enfants?) La réponse est non. Nous sommes arrivés à la réunion, la conseillère a donné la parole à mon épouse, sans retenue elle a commencé à m'accuser de tous les noms. Moi je répondais point par point à ses accusations mensongères. C'est ainsi que la conseillère a sifflé la fin des hostilités en nous donnant l'ordre d'engager une procédure de divorce au plus vite et qu'à défaut qu'elle se chargeait personnellement de saisir le procureur de la république et que ce dernier saisira le juge eux enfants.

La conseillère nous a montré un rapport de plus 5 pages qui lui a été adressé par l'Assistance Sociale de l'école des enfants.

Est-ce possible d'avoir accès à ce document de 5 pages rédigé par l'Assistance Sociale par le biais d'un Avocat?

Comment je vous le dis depuis fort longtemps, la situation conflictuelle est dû à la mauvaise gestion de budget familial, elle gère son argent toute seule par le biais de sa banque, elle a un salaire de plus de 1200 euros plus les 123 euros de la CAF, je ne sais comment elle gère son argent, elle a également un prêt de plus de 6000 euros auprès de Cofidis, des prélèvements (rembousement du prêt de 6000 euros ont été rejeté les mois derniers, ce mois, Cifidis a prélevé tous les rejets sur son compte que le 05 juillet 2010 elle a déjà un découvert bancaire de plus 700 euros.

Mon épouse commence à paniquer.

Etant donné que nous avons des difficultés financière, comment faire pour avoir un Avocat, il ne suffit pas d'avoir un Avocat, encore faut-il le payer. Où trouver de l'argent. Etant donné que nous n'avons pas droit à l'aide juridictionnelle.

Quel délais avons nous pour faire la demande de divorce depuis la réunion du 01 juillet 2010 que nous avons eu avec la conseillère?

A défaut d'avoir fait la demande de divorce en temps et heure, que pouvons nous avancer comme argument au cas où nous étions convoqués par le juge au enfants?

Est-ce vraiment le rôle de la conseillère de nous pousser au divorce, de nous menacer de saisir le procureur de la république? Son rôle était de nous aider à apaiser la tension dans notre couple.

Mon épouse étant tellement acculée qu'elle souhaite solliciter un prêt plus grand auprès de Cifidis afin de faire face à tous ses problèmes financiers, est-ce la meilleure solution? Comment faire pour sortir de cet impasse?

Ce qui ressort un peu des différents témoignages: la plupart des femmes africaines participent rarement aux charges du mariage car en Afrique c'est prouvé les femmes qui travaillent gardent leur argent pour elle, c'est l'homme qui prend en charge toutes les dépenses familiales c'est comme ça depuis toujours, or lorsqu'elle arrivent ici en France applique ce même principe, ici en France les immigrés en générale ont quasiment le même salaire (homme/femme) salaire qui avoisine les 1230 euros par mois. Les français (e) d'origine africaine nés en France partagent équitablement les charges du mariage.

Or les africaines qui arrivent d'Afrique qui sont pauvres et issues d'une famille pauvre; leurs parents mettent la pression sur elles en leur disant qu'il est inconcevable qui fille paye le loyer, l'EDF, l'entretien des enfants... Toutes ces charges reviennent à l'homme, autrement si l'homme exige que sa femme partage les frais liés au mariage celui-ci n'est pas digne d'avoir épousé leur fille.

Bien cordilement

Par Visiteur

Bonsoir Monsieur,

Est-ce possible d'avoir accès à ce document de 5 pages rédigé par l'Assistance Sociale par le biais d'un Avocat?
Je pense que le recours à un avocat n'est pas nécessaire. Adressez vous aux services sociaux concernés.

Quel délais avons nous pour faire la demande de divorce depuis la réunion du 01 juillet 2010 que nous avons eu avec la conseillère?
Que vous a dit la conseillère à ce sujet?

A défaut d'avoir fait la demande de divorce en temps et heure, que pouvons nous avancer comme argument au cas où nous étions convoqués par le juge au enfants?

Vous expliquerez vos difficultés financières et essayerez de prouver au juge que vos relations sont moins conflictuelles et que de ce fait vos enfants vivent dans une ambiance moins pesante.

Est-ce vraiment le rôle de la conseillère de nous pousser au divorce, de nous menacer de saisir le procureur de la république? Son rôle était de nous aider à apaiser la tension dans notre couple.
Ce n'est pas une conseillère conjugale. Elle est là pour s'assurer que vos enfants sont au mieux.

Je comprends parfaitement "le choc des cultures" mais quand bien même il n'existerait pas chaque couple gère à sa façon son budget. Si vous voulez vraiment que votre épouse participe vous pouvez saisir le JAF en vous adressant au

secrétariat-greffe du tribunal de grande instance afin que ce dernier oblige votre épouse.

cordialement

Par Visiteur

Bonjour Maître,

Je me permets de vous poser cette question. Est-ce possible de faire faire venir un huissier de justice à la maison pour le faire constater l'état de délabrement de la maison.

Nous travaillons tous les deux, nous sommes à peut près à 3000 euros par mois. Etant donné que je suis la seule personne à tout payer à la maison.

Nous n'avons pas de rideaux, pas de fauteuil, des chaises achetées au marché aux puces, nous n'avons quasiment rien à manger à la maison, le levier est bouché, je n'ai plus d'argent pour appeler le plombier pour le déboucher.J'ai gardé l'ensemble des tickets de toutes les dépenses, du loyer jusqu'à la bouffe, en passant par les papiers toilettes, les pâtes dentifrices, toutes les visites médicales chez le médecins.

Par contre, mon épouse s'achète des vêtements, des chaussures, des bijoux, des parfums, des vibromasters, des préservatifs. Elle gagne plus de 1200 euros par mois plus les 120 euros de la CAF, elle a emprunté plus de 6000 euros chez Cofidis, je ne sais pas ce qu'elle a fait de cette somme, elle compte emprunter de nouveau plus de 10 000 euros pour rembourser les 6000 euros.Elle a acheté un appareil photo numérique, un camescope, un ordinateur portable. elle va bientôt avoir 40 ans, elle me dit qu'elle a envie de chanter et devenir une grande star comme la chanteuse Céline DION, pour cela elle est allée faire des casting à la Star Académie sur M6, elle a pris des cours de guitare, des cours de solfège, elle paye tous cours avec son salaire et le prêt de 6000 euros. Elle ne fait à sa tête, je lui rappelle son rôle de femme mariée, ses obligations vis à vis de ses enfants, elle dit que les enfants de doivent pas devenir un frein à son épanouissement et qu'elle a envie de faire ce qu'elle fait. Raison pour laquelle elle a jeté son alliance comme çà lors des casting elle se fait passée pour une femme célibataire, elle s'habille en ce moment comme une vedette du Sho bis avec des bijoux aux doigts au cou.

Moi aussi je peux disposer de mon argent, je ne suis pas condamné à payer éternellement toutes les charges de la famille POELE.

La preuve également que ses parents sont pauvres, la preuve lors de sa venus en Europe par transit, c'est une tiers personne qui lui à payer de quoi à manger et à boire car elle n'avait le moindre sou sur elle. Aujourd'hui elle travaille elle garde son argent pour elle, elle sort toute seule, elle ne veut pas qu'on l'accompagne, elle seule elle rentre souvent à minuit, elle nous appelle même pas de la journée pour nous donner sa position, à savoir où elle est, à quelle heure elle rentre.

D'autre part, elle n'arrête pas de me traiter de tous les noms d'oiseaux, par écrit et oralement, violences verbales de sa part, j'ai la preuve de tout ce que je dis et j'aimerais les faire constater par l'huissier avant de saisir le juge aux affaires familiales.

Bien cordialement

Par Visiteur

Bonjour Monsieur,

Je me permets de vous poser cette question. Est-ce possible de faire faire venir un huissier de justice à la maison pour le faire constater l'état de délabrement de la maison.
Malheureusement non car votre épouse ne commet aucune faute juridique du terme.
Par ailleurs si je peux me permettre je vous déconseille un divorce pour faute car cela va être plus long et au final vous n'allez pas y gagner grand chose mais je pense que votre avocat vous le conseillera.

D'autre part, elle n'arrête pas de me traiter de tous les noms d'oiseaux, par écrit et oralement, violences verbales de sa part, j'ai la preuve de tout ce que je dis et j'aimerais les faire constater par l'huissier avant de saisir le juge aux affaires familiales.
Vous pouvez déposer plainte auprès de la gendarmerie ou du commissariat.

Je comprends bien que l'attitude de votre épouse soit des plus déplorables et que cela vous affecte mais en toute honnêteté cela n'a pas grand intérêt pour le divorce.

Cordialement

Par Visiteur

Bonjour Maître,

J'aimerais attirer votre attention sur le fait que mon épouse et moi avons un compte commun à la BNP Paribas. En 2004, mon épouse a décidé d'ouvrir un compte à son nom au CIC où son salaire est directement viré chaque mois, elle gère son argent à sa guise sans participer aux dépenses de la maison. Elle achète ce qu'elle veut pour elle.

J'aimerais me désolidariser du compte commun celui de la BNP Paribas. Que faut-il faire, je compte faire une lettre avec AR à ma banque

Pour le loyer qui est de l'ordre de 580 euros par mois, j'aimerais payer la somme de 290 euros correspondant à la moitié du loyer et qu'elle paye les 290 euros correspondant à sa part de loyer. Est possible de le faire si oui comment procéder?

Pour ce qui est de la cantine des enfants, le montant avoisine la sonne de 500 euros tous les deux mois, j'aimerais la moitié de cette somme à la directrice de l'école et le reste laissé à la charge de mon épouse, je compte faire une lettre à la directrice de l'école des enfants avec AR

Pour ce qui est de la facture du centre de Loisir qui avoisine la somme de 400 euros tous les deux mois, j'aimerais payer la moitié de cette somme et laisser l'autre part à mon épouse, je compte également faire une lettre avec AR au responsable du centre de loisir.

L'assure de la maison est de l'ordre de 210 par an, j'aimerais payer également la moitié.

La facture de l'électricité est de 106 euros par que je paye également.

J'ai décidé de procéder ainsi que je suis complétement ruiner, je vis au jour le jour.

Je suis conscient d'être le chef de famille mais il y a des limites, c'est pousser quelqu'un au suicide de laisser payer. On forme une famille pour construire et non pour détruire.

Mais comment formuler les différentes lettres avec AR aux différents destinataires ?

Par Visiteur

Bonjour Monsieur,

J'aimerais me désolidariser du compte commun celui de la BNP Paribas. Que faut-il faire, je compte faire une lettre avec AR à ma banque
Cela n'a pas d'importance puisqu'étant marié tous les comptes sont communs.

Pour le loyer qui est de l'ordre de 580 euros par mois, j'aimerais payer la somme de 290 euros correspondant à la moitié du loyer et qu'elle paye les 290 euros correspondant à sa part de loyer. Est possible de le faire si oui comment procéder?
Sauf à vous mettre d'accord avec votre épouse vous ne pouvez pas de votre propre initiative le faire puisqu'en cas d'impayé vous êtes tous les deux responsables.

Pour ce qui est de la cantine des enfants, le montant avoisine la sonne de 500 euros tous les deux mois, j'aimerais la moitié de cette somme à la directrice de l'école et le reste laissé à la charge de mon épouse, je compte faire une lettre à la directrice de l'école des enfants avec AR
Ma réponse est identique à) celle relative au loyer.
Vous êtes marié.

Pour ce qui est de la facture du centre de Loisir qui avoisine la somme de 400 euros tous les deux mois, j'aimerais payer la moitié de cette somme et laisser l'autre part à mon épouse, je compte également faire une lettre avec AR au responsable du centre de loisir.
Idem

Tant que vous êtes marié vous êtes redevable de toutes les factures et de toutes les dettes. Je comrpends bien que vous souhaitez que votre épouse participe mais sauf à vous mettre d'accord ou à saisir le juge pour demander que votre

épouse participe aux charges du mariage.

Cordialement

Par Visiteur

Bonjour Maître,

Nous avons discuté hier soir, nous sommes d'accord sur le principe de divorcer; divorce par consentement mutuel, cela revient à dire que nous sommes d'accord sur tout, cela suppose que nous allons prendre un avocat commun. Être d'accord sur tout cela veut dire quoi concrètement au juste?

Que l'un de nous deux doit partir du domicile conjugal, qui doit partir du domicile conjugal? Elle ou moi?

Que l'un de nous doit avoir la garde des enfants, qui doit avoir la garde des enfants? Moi, je suis capable d'élever mes deux enfants, étant donné que je paye quasiment tout à la maison.

A supposer que nous soyons tous d'accord sur tout, ce avec l'accord de l'avocat commun, quel sera le rôle du juge? Sur quel critère se basera-t-il pour l'attribution de l'appartement à l'un des époux? Sur quel critère se basera-t-il pour la garde des enfants? Demandera-t-il l'avis des enfants?

Le juge, avant de prendre une décision concernant le divorce, fera-t-il une enquête de voisinage auprès de l'école des enfants? auprès des assistances sociales? pour voir lequel des parents sera apte à garder l'appartement et la garde des enfants.

Il semblerait qu'il y ait une jurisprudence en matière de divorce qu'en cas des ruptures des liens du mariage, l'attribution et la garde des enfants reviennent dans 98% des cas à la femme et ce quelque soit la faute de la femme parce que les enfants ont respectivement 8 et 5 ans. Cette jurisprudence est toujours d'actualité?

Lors de notre discussion d'hier soir, ma future ex-épouse me laisse entendre qu'elle compte démission de son poste de travail actuel, cela sous-entend qu'elle souhaite avoir une pension compensatrice pour pallier au manque futur de salaires.

Moi de mon côté ayant constamment des découverts bancaires de l'ordre de 1000 euros par mois, je serai dans l'impossibilité de payer quoi que ce soit.

Cela fait quasiment plus de 6 ans qu'elle gère toute seule ses revenus, qu'elle s'endette dans des organismes de crédits, c'est à elle de prendre ses responsabilités.

J'ai cru entendre qu'elle entretient des rapports sexuels avec un certain Mathieu qu'elle voit souvent le samedi ou le dimanche. Je comprends dès à présent son empressement à divorcer, je comprends également pourquoi elle est complètement indifférente au fait que nous avons pas de rapports sexuels depuis 5 années.

Bien cordialement

Par Visiteur

Bonjour Monsieur,

Nous avons discuté hier soir, nous sommes d'accord sur le principe de divorcer; divorce par consentement mutuel, cela revient à dire que nous sommes d'accord sur tout, cela suppose que nous allons prendre un avocat commun. Être d'accord sur tout cela veut dire quoi concrètement au juste?
Cela veut dire que vous êtes d'accord sur le principe du divorce et que vous accepté de prendre la responsabilité de l'échec de votre mariage de façon commune.
Cela veut dire également que vous êtes plus ou moins d'accord sur le partage des biens de la communauté. Si le n'est pas le cas, mieux vaut prendre un avocat chacun.

Que l'un de nous deux doit partir du domicile conjugal, qui doit partir du domicile conjugal? Elle ou moi?
Pour l'instant personne. Ensuite pendant la procèdure du divorce le juge attribue le logement familial à l'un ou l'autre des époux (en principe celui qui a la garde provisoire des enfants). Une fois le divorce prononcé la maison faisant partie de la communauté, elle est vendue et l'argent divisé sauf si l'un ou l'autre des époux rachète la part de l'autre.

Que l'un de nous doit avoir la garde des enfants, qui doit avoir la garde des enfants? Moi, je suis capable d'élever mes deux enfants, étant donné que je paye quasiment tout à la maison.

Vous devez essayez de trouver un accord et le juge tranchera dans l'intérêt des enfants. Le seul fait que vous assumiez toutes les charges ne vous rend pas plus apte que votre épouse.

Le juge, avant de prendre une décision concernant le divorce, fera-t-il une enquête de voisinage auprès de l'école des enfants? auprès des assistances sociales? pour voir lequel des parents sera apte à garder l'appartement et la garde des enfants.
Le juge prendra en compte le rapport de l'assistante sociale, discuter avec vous et le cas échéant demandera une enqute des services sociaux.

Il semblerait qu'il y ait une jurisprudence en matière de divorce qu'en cas des ruptures des liens du mariage, l'attribution et la garde des enfants reviennent dans 98% des cas à la femme et ce quelque soit la faute de la femme parce que les enfants ont respectivement 8 et 5 ans. Cette jurisprudence est toujours d'actualité?
Dans votre cas le divorce eys par consentement mutuel donc vous ne pourrez nullement faire valoir une quelconque faute de votre épouse. Ce n'est pas une jurisprudence mais des statistiques. L'attribution de la garde à la mère n'est plus systématique et ce quelque soit l'age de vos enfants.

Lors de notre discussion d'hier soir, ma future ex-épouse me laisse entendre qu'elle compte démission de son poste de travail actuel, cela sous-entend qu'elle souhaite avoir une pension compensatrice pour pallier au manque futur de salaires.
Je doute qu'elle l'obtienne car la prestation compensatoire n'est pas une pension mais une somme versée en raison de la perte du niveau de vie liée au divorce et ne vient nullement combler une perte de salaire.

Moi de mon côté ayant constamment des découverts bancaires de l'ordre de 1000 euros par mois, je serai dans l'impossibilité de payer quoi que ce soit.
Je comprends mais si vous n'avez pas la garde des enfants vous devrez verser une pension alimentaire pour les enfants.

Cordialement